16e ANNEE N° — 783 PARAIT LE SAMEDI 10 Mars 1900

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

LE CREDO DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

Ne voulant plus la religion de leurs pères, ceux de la Gauche démocratique du Sénat, mûs par le besoin irrésistible de tout être humain de croire en un idéal religieux décidèrent donc d'avoir un credo. M, Maxime Lecomte, sénateur du Nord, et président des Gauches démocratés, se chargea de formuler les articles de la foi nouvelle.

Le premier fut ainsi conçu Je crois en Waldek-Rouseau sauveur de la Répuqlique, qui a terrassé l'hydre nationaliste et cléricale en F. Millerand son bras droit et en F. Baudin son bras gauche. Je jure de les servir en toute occasion et secrète et publique.

Mais il se trouve des gens qui tiennent à la liberté de penser et de croire même chez les libres penseurs surtout quand il s'agit de la leur; chacun n'a pas l'âme d'un laquais parce qu'il porte l'habit d'un sénateur.

Et les démissions de pleuvoir en termes sévères et vengeur sur la tête du valet de M. Waldeck-Rousseau.

C'est d'abord M. Bisseuil, un vieux républicain, sénateur de la charente inférieure, qui défendit jadis au Sénat le ministère Bougeois contre M. Monis le garde des sceaux actuel, qui refuse d'aliéner son indépendance et ne veut pas du dogme de l'infaibillité républicaine du Cabinet Waldeck-Rouseau.

M. Treille, un anticlérical notoire, un Franc-maçon qui ne fait pas baptiser ses enfants et le dit, déclare qu'il ne peut déposer son libre arbitre aux pieds de la trilogie Waldeck-Beaudin-Millerand. En conséquence il ne fera plus partie de la gauche démocratique.

M. Baduel, ancien président de ce croupe le plus avancé du Sénat, se refuse à signer le Credo.

" La consigne, répond-il. qu'elle vienne de Rome, du Grand Orient ou d'ailleurs ; c'est toujours une forme de cléricalisme ; or, je réprouve tous les monita, tout les mendements, d'où qu'ils viennent.

M. Legludic, de la Sarthe, de même n'entend pas être ministériel par ordre. M. Dufoussat, de la Creuse, non plus. Sur quatre vingts, ils sont vingt qui préfèrent se démettre que de se soumettre.

M. Maxime Lecomte en est très heureux. Ce pur voulait épurer son groupe. L'épuration s'est faite toute seule. Ceux qui s'en vont n'étaient pas dignes évidemment de ceux qui restent. La qualité compensera le nombre. La Gauche démocratique du Sénat sera dorénavant le temple où l'infidèle et l'impie ne pénétreront point. L'encens y brûlera nuit et jour devant la Trinité sacrosainte.

Le grand prêtre Maxime Lecomte y interrogera les mânes du Ranc défunt et veillera à ce qu'un mauvais sort ne sépare jamais ce que la grâce de Dreyfus a uni.

A quand la statue du dieu dans le temple !

L. M.

TRIBUNAUX

Contrefaçon du Saint-Raphaël-Quinquina

La Cour d'appel de Paris vient de rendre un arrêt en faveur de la Société du St-Raphaël Quinquina, qui précise un point de doctrine des plus interessants de notre jurisprudence.

Non seulement la Cour a condamné à des peines sévères les auteurs principaux qui fabriquaient et mettaient en vente une contrefaçon du St-Raphaël-Quinquina, mais elle a étendu ses condamnations aux débitants (cafés, bars, etc.), qui prétendaient vendre de bonne foi ladite contrefaçon.

Aujourd'hui, il y a deux sortes de délits bien caractérisés :

1° Celui déjà connu sous le nom de tromperie de la marchandise vendue, c'est-à-dire lorsque les débitants servent aux comsommateurs, aux lieu et place d'une marque demandée, une contrefaçon quelconque. Dans ce cas les délinquants encourent des peines graves (dommages-intérêts et même de la prison) ;

2° La mise en vente d'un produit contrefait ou imité, sans que l'intention de la fraude soit manifeste.

Dorénavant, les débitants, en raison de leur profession, devront savoir si certains produits qu'ils débitent aux consommateurs sont, oui ou non, des contrefaçons de marques. Ils ne peuvent arguer de leur bonne foi en achetant et en mettant en vente des produits qui sont des imitations ou des contrefaçons.

Les débitants éviteront facilement tous ces ennuis en s'abstenant d'acheter des imitations.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis Des Grands Magasins du Printemps de Paris, que nous publions aux annonces

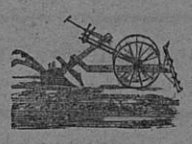

CHOSES AGRICOLES

L'Avoine et sa Fumure

Si l'avoine occupe en France une place importante, puisque sa culture s'étend sur près de quatre millions d'hectares, il n'en est pas moins vrai que celle-ci est loin d'être faite suivant toutes les règles de la pratique moderne ; car son rendement moyen n'atteint pas 23 hectolitres, alors, que dans le département du Nord, il est presque de 48 hectolitres, ce qui, étant donné forcément les quelques rendements médiocres qu'il peu y avoir, entraine à certains rendements de 55 à 60 hectolitres et plus. La cause de cet état d'inforiété des autres départements est surtout le peu d'emploi qui est fait des engrais chimiques sur cette culture. C'est choses en effet courante que d'entendre dire que l'avoine qui vient en fin de rotation n'a pas besoin d'engrais, ayant suffisamment de ce qui reste dans le sol. Grossière erreur qui ne peut qu'entraîner des rendements non rémunérateurs. Bien loin de là, l'avoine, plus peut-être que tout autre céréale, se montre reconnaissante des engrais qu'on lui donne. Lui fournir des scories, des sels potassiques et du nitrate, ce sera toujours faire un excellent placement de son argent. Nous n'en voulons pour preuve que les résultats ci-dessous :

Essai de M. Blanchard à Bédarrides, (Vaucluse).

Pas d'engrais . : . 18 ht. 25 gr. et 2608 k. paille
600 k. Scories Th 31 — 50 — 3.350 k. —
600 k. sc, 200 k. chl, potassium
35 ht. 95 gr. 4.690 k, paille
600 k. sc. 200 k. chorure et 100k. nitr. de soude
42 — 85 — 4.500 k. paille.

Essai de M. Lécuyer, à Plomelin (Finis.)

Pas d'engrais . . . . 1.740 k. gr. 3550 k. paille.
600 k scories Thomas 2,320 — 4.200 —
600 k, sc 200k. chl. pot. 2490 — 4.560 —
600 k. sc, 200k. chl. 100 nitrate
2.900 — 5.240 —

Essai de M. Fontaine. à Villers-Brûlin (Pas-de-Calais).

Pas d'engrais . . . 1.500 k. gr. 2,500 k. paille
600 k, scories thomas 1900 — 2,950 —
600 k. sc. 100 k. nitrate 2150 — 3.200 —

Une bonne formule de fumure moyenne à l'hectare se compose de 400 à 500 kilos de scories Thomas, 100 kilos chlorure de potassium et 100 à 150 kilos nitrate de soude.

INFORMATIONS

MINISTÈRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Conditions d'Abonnement au Téléphone

dans l'enceinte de l'Exposition Universelle

I. — Durée des contrats.

Des abonnements au téléphone sont concédés, à partir du 1er Decembre 1899 et pour une duré minimum de six mois, au exposants et aux personnes établies dans l'enceinte de l'Exposition. Ils sont renouvelables de mois en mois par tacite reconduction et prennent fin obligatiorement le 20 décembre 1900.

II. — Paix de l'abonnement.

Le prix de l'abonnement est de 150 f. pour une durée de six mois et de 25 f pour chaque mois en sus.

III. — Appareils

Un poste téléphonique complet est mis par l'Administration à la disposition des abonnés qui font la demande, moyennant une redevance de location de 10 francs par poste, quelle que soit la durée de l'abonnement.

IV. — Cartes de cabines

Il est concédé des cartes d'admission aux cabines téléphoniques publiques installées dans l'enceinte de l'Exposition et permettant de communiquer gratuitement avec les abonnés et les postes publics du réseau de Paris ; le prix de ces cartes, vallables pendant la durée du fonctionnement des cabines, est fixé uniformément à 20 francs ; elles sont délivrées au bureau des abonnements téléphoniques 103, rue de Grenelle, ou au bureau central des postes et des télégraphes de l'Exposition.

V. — Souscription des contrats.

Les contrats d'abonnement seront souscrits et les versements effectués, au gré des intéressés, soit au bureau des abonnements téléphoniques, 103, rue de Grenelle, soit au bureau central des postes et des télégraphes de l'Exposition.

Les pièces nécessaires à la souscription des abonnements sont envoyées à domicile sur demande adressée (*sans affranchir*) à M. le Directeur des services électriques de la région de Paris, 103, rue de Grenelle.

Observation très importante

Les exposants qui sont dans l'intention de contracter un abonnement ont le plus grand intérêt à le faire connaître à l'Administration sans aucun délai afin que celle-ci puisse prendre les mesures utiles pour éviter que, par suite d'une trop grande affluence de travaux au moment de l'ouverture de l'Exposition. il ne se produise à cette époque des retards dans le raccordement des abonnés.

Le point de départ de l'abonnement sera d'ailleurs fixé au gré de l'abonné, et celui-ci ne sera tenu de verser le montant de son abonnement que dans les huit jours qui précéderont la date qu'il aura asssignée pour la mise en service de son poste.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

SISTERON

Distractions. — Après la vie mouvementée due au carnaval, ménagerie, mission, Taverne et musée, le calme plat est revenu.

Sisteron a repris sa monotone tranquilité, avec cependant la perspective agréable du concert en préparation, que la société musicale doit donner très prochainement dans la salle du Casino.

La clôture de la ménagerie Breton a été des plus sensationnelles ; une dame, charmante autant que courageuse avait fait le pari de rentrer dans la cage aux Lions et de sabler un verre de champagne avec le dompteur. Avec une cranerie

© VILLE DE SISTERON

qui lui a valu les applaudissements du public, Mme Anita, a tenu la barrière que sautait, non sans rugissements, le roi du désert et a gagné largement son pari. Une quête qu'elle a faite en sortant de cage, a produit la somme de 17 fr. 50 qui ont été versés au bureau de bienfaisance de Sisteron.

M. Breton, le sympathique dompteur, s'est rendu à Gap où nous lui souhaitons tout les succès qu'il merite.

CAISSE D'EPARGNE

Séance du 5 Mars

Résultat des Opérations

Versements : 46, dont 10 nouveaux. . . . 15588 fr.
Remboursements : 41, dont 1 pt solde. . : 5577 fr.

Différence en faveur des Vsrsements. . . . 10.010 fr.59

ÉTAT-CIVIL

du 10 Mars 1900

NAISSANCES

Peuzin Jean-Emile-Casimir.

MARIAGES

Ent e Garcin Désiré, cultivateur et Mlle Martel Irma Clara.

DÉCÈS

Figuière Louis-Joseph Antoine, ancien négociant, 75 ans — Varville Pauline, Vve Roux, s. p. 66 ans — Chauvin Philomène, s. p. 60 ans — Rey François.

Attention

Malgrè la **Formidable hausse** qui sévit sur tous les articles en général et en particulier sur les **tissus**, les achats de la maison **RAVOUX, Grand Place, Sisteron**, ayant été faits en temps opportun et en prévision de cette hausse, **elle continuera à vendre aux anciens prix**. Toutes les personnes soucieuses de leur intérêt, feront bien de se hâter pour aller y faire leurs achats, avant que les stocks de toile, cretonnes, calicots etc. etc soient épuisés.

Contre la grippe. — On parle beaucoup, depuis quelques jours, des résultats quasi miraculeux obtenus contre la grippe par un député, M. le docteur Borne, de Montbéliard. De nombreux membres du parlement et quelques hauts personnages de l'Etat, notamment MM. Loubet, Wal leck-Rousseau et Paul Deschanel, auraient constatés par eux-mêmes, dit-on, les effets surprenants de ce nouveau mode de traitement.

Pourquoi, dans ces conditions, n'indiquerions-nous pas à nos lecteurs la formule de M. le docteur Borne ?

Le traitement se compose de deux parties. Le premier jour on prend par cuillerées à potage, tous les quarts d'heure, la potion suivante :

Eau chloroformée, 60 grammes ; eau, 60, magnésie, 8 ; salol, 1 ; bétol, 1 ; antilébrine 1 ; sirop de fleurs d'oranger, 35.

Les jours suivants, pendant 5 jours, à raison de quatre cachets par jour, deux au lever et deux au coucher :

Magnésie, 10 grammes ; bétol, 5 grammes salol, 2 grammes 50 ; terpine, 2 gram. 50. Pour vingt cachets.

Souhaitons que cette formule obtienne dans le public le même succès que dans les milieux parlementaires.

FORCALQUIER

Conseil municipal. — Dans l'après-midi de dimanche 4 Mars, M. Sicard, député et Maire de Forcalquier a réuni son Conseil en session extaordinaire, et lui a proposé de transmettre aux représentants des deux Républiques l'adresse suivante :

« Le Conseil municipal de Forcalquier, « réuni en session extraordinaire, adres- « se au nom de ses concitoyens et en « son nom personnel, le témoignage de « sa profonde sympathie aux glorieux « paysans des deux Républiques qui dé- « fendent leur patrie et meurent pour la « cause sainte de l'Indépendance et de la « liberté. »

Cette adresse est votée à l'unanimité avec enthousiasme.

Marché d'Aix

du 1 Mars 1900

Bœufs limousins	1 25	a	1 30
— Gris	1 17	à	1 22
— Afrique	» »»	à	» »»
Bœufs du pays	» »»	à	» »»
Moutons du pays	1 65	à	1 70
du pays (non tondus)	» »»	à	» »»
— de Barcelonnette	» »»	à	» »»
— de Gap	1 59	à	1 63
— Monténégro	» »»	à	» »»
— Espagnols	» »»	à	» »»
— Mètis	» »»	à	» »»
Moutons Africains	» »»	à	» »»
— réserve	1 55	à	1 60

Tous les Dimanches à l'Hôtel des Acacias. — Huitres et Choucroûte.

PRETS sur simple signature à long terme 4 o/o. Ecrire Caisse d'Avances, 39, boulevard Saint-Denis, PARIS.

Le Livre d'Or de l'Exposition de 1900

Bâtir la ville qu'est l'Exposition, la remplir de merveilles appeler le monde antier à les admirer n'était pas tout. Il fallait assurer à cette foule les moyens de gagner des divers points de Paris l'Exposition. et vice-versa, Ce n'était pas un mince problème pour qui connait Paris.

De là, des créations de tramways, d'omnibus, de là le Métropolitain, et d'autres lignes de chemins de fer, et de là, cette nouvelle gare qui sera au cœur même de l'Exposition aux Invalides.

Le fascicule n° 13 du *Livre d'Or* nous fait connaître, avec de nombreuses gravures à l'appui, ces travaux. Nous pénètrons ensuite dans le palais de la mécanique ; nous trouvons fort bien résumé l'histoire de la Tour-Eiffel. Enfin, des dessins montrent la mort du Palais de l'Industrie et le curieux tableau de l'exposition sous la neige.

Prix du fascicule : 0 fr. 50.

Pour les abonnements, s'adresser au Journal où à M. EDOUARD CORNELY *Editeur, 101, rue de Vaugirard, Paris.*

Je m'en moque

Sur moi l'influenza n'aura jamais de prise,
Son microbe ne peut pènétrer en ma peau,
Qui défend de son lait et de sa sève exquise
Le savons parfumé par les fleurs du *Congo*.
Albertine Drouetau, auparfumeur Victor Vaissier

Sans commentaire. - Chilly (Somme). le 7 octobre 1899. Je souffrais de constipation, de lourdeurs de tête, de maux de cœur, je n'avais pas d'appétit et mangeais avec répugnance. Depuis que j'ai fait usage de vos Pilules Suisses, l'appétit m'est revenu, je mange avec plaisir, je suis gai et alerte, aussi recevez l'expression de ma reconnaissance. CAMUS LÉON, (Sig. lèg. A M. Hertzog, pharmacien, Paris.

P-L-M. - A l'occasion des Régates internationales de Cannes (3 au 20 Mars 1900) des Régates internationales de Nice (2 au 16 avril 1900) ; des Vacances de Pâques ; du Tir aux pigeons de Monaco, la compagnie délivrera à NEVERS du 15 décembre 1899 au 30 Avril 1900 inclus, des billets d'aller et et retour, en 1re classe, valables pendant 20 jours :

Cannes	via Clerm-F.	Nimes	Mlle 131f,90
Nice	via —	—	— 137f,10
Menton	via —	—	— 141f,30
Cannes	via St-Germ-des-Fosses	Lyon, Marseille	134f.25
Nice	—	—	139f,45
Menton	—	—	143f,45

On peut se procurer des billets et des prospectus détaillés à la gare de Nevers.

Tribunal de Commerce
DE SISTERON

LIQUIDATION JUDICIAIRE

AVIS AUX CREANCIERS

Messieurs les créanciers du sieur CLÉMENT Noël, chapelier à Sisteron, sont invités à se réunir le vingt-un février mil neuf-cent à DIX heures du matin dans une des salles du palais de justice à Sisteron, pour délibérer sous la présidence de Monsieur BARNAUD, juge commissaire de la liquidation, sur la formation d'un concordat ou contrat d'union.

Pour extrait conforme,
Le commis-greffier,
PEIGNON.

Etude de Me Ch. BONTOUX,
AVOUÉ, LICENCIÉ EN DROIT
SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE
PAR
SURENCHÈRE

Il sera procèdé le trois avril mil-neuf cent, jour de mardi à deux heures du soir à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Sisteron, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune de Sisteron.

DESIGNATION
DES IMMEUBLES A VENDRE

PREMIER LOT
(1e des premières affiches)

Ecurie et cave située dans l'enceinte de la ville de Sisteron, rue Poterne, portée au cadastre sous le No 151p. de la section G. du plan cadastral, confrontant du levant, la veuve Sylve, du couchant la veuve Bremond, du midi, la rue.

Mise à prix : Soixante francs.
ci . . . . . 60 francs.

DEUXIEME LOT
(2e des premières affiches)

Propriété arrosable, en nature de labour et vigne, située à Sisteron au quartier des Prés-Hauts, d'une contenance d'environ 7 ares 20 centiares confrontant : du levant et du midi béal d'arrosage ; du couchant, gravier de la Durance, du nord, Jourdan.

Mise à prix : Cent francs.
ci . . . . . 100 francs.

TROISIEME LOT
(3e des premières affiches)

Propriété en nature de labour ensemencée en sainfoin, vigne et bois taillis, située à Sisteron, au quartier de l'Adrech ; d'une contenance d'environ 77 ares 87 centiares, Nos 516p. 517p. 517p. 518 bis et 518p ter ; confrontant : du nord, le communal ; du couchant Latil Epiphane et des autres côtés Latil Paul.

Mise à prix : Trois cents dix fr.
ci . . . . . 310 francs.

QUATRIEME LOT
(4e des premières affiches)

Propriété en nature de labour ensemencée en sainfoin, vague et bois taillis avec petit bâtiment rural, situé à Sisteron au quartier de l'Adreeh, d'une contenance d'environ 65 ares 95 cent. ; portée au cadastre sous les Nos 551p. 552p. 553p, et 554p de la section F. confrontant : du nord, Gasquet ; du levant, Latil Epiphane ; du midi le chemin rural.

Mise à prix : Cent vingt-cinq fr.
ci . . . . . 125 francs

CINQUIEME LOT
(7e des premières affiches)

Propriété en nature de labour et oliviers, non ensemencée, située à Sisteron au quartier de Pierravons, d'une contenance d'environ 70 ares 73 centiares, numéros 1650p. 1651p. 1652p. 1654p. 1655p. 1656p. et 1653p. confrontant : du midi et du couchant Latil, femme Lieutier, du levant Vve Bremond et veuve Justet.

Mise à prix : Soixante-cinq francs
ci . . . . . 65 francs.

Ces immeubles appartenaient au sieur Paulin-Toussaint LATIL, propriétaire à Sisteron et à la dame Augusta LATIL son épouse, demeurant et domiciliés toux deux ensemble à Sisteron.

La vente a eu lieu sur la poursuite: 1° La dame Thérèse BOUCHET veuve Benoît Reynaud, demeurant et domiciliée à Sisteron ; 2° de Alphonse REYNAUD, entrepreneur, demeurant et domicilié à Marseille.

A l'audience du vingt-un février mil-neuf-cent, les immeubles dont s'agit ont eté adjugés à divers apjudicataires ; mais par acte au greffe en date du vingt-huit fèvrier mil-neuf-cent, une surenchère du sixième a été mise sur les lots ci-dessus mentionnés par le sieur Alphonse REYNAUD entrepreneur à Marseille y demeurant et domicilié, ayant pour avoué Me Charles BONTOUX.

Ils seront vendus aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron par Me Charles BONTOUX, avoué.

L'Avoué du surenchérisseur :
C. BONTOUX.

Enregistré à Sisteron le huit Mars mil neuf-cent, Folio 10 Case 9,
Reçu, un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.
Signé : CORBEL.

Etude de Me Gaston BEINET,
AVOCAT-AVOUE
à SISTERON,

VENTE
PAR LICITATION

Il sera procédé le vingt-sept Mars mille-neuf-cent à deux heures du soir, au palais de Justice à Sisteron, à l'audience des criées du Tribunal civil, à la vente des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire des communes de Sourribes et de Baudument, canton de Volonne.

Immeubles sis à Sourribes

PREMIER LOT

Maison avec cuisine, cave grenier à foin, portée au cadastre sous le numéro 86 section D.

Mise à prix : Cent francs.
ci . . . . . 100 francs.

DEUXIÈME LOT

Ecurie, portée au cadastre sous le numéro 70 de la section D.

Mise à prix : Vingt francs.
ci . . . . . 20 francs.

TROISIÈME LOT

Terre arrosable au lieu dit Plan perdu, numéro 720, section A.

Mise à prix : Vingt-cinq francs.
ci . . . . . 25 francs.

QAUTRIEME LOT

Vague au quartier du Plan Saint-Roman, au lieu dit Cabanne, numéro 374 section B.

Mise à prix : Cinq francs.
ci . . . . . 5 francs.

CINQUIEME LOT

Labour au lieu dit Plan Saint-Roman, numéro 97, section B.

Mise à prix : Dix francs.
ci . . . . . 10 francs.

Immeubles à Beaudument

Bois taillis au quartier de Grépon, numéro 57, touchant du nord Estornel, du levant Andrieu, du midi Amiel du couchant Heyriès.

Mise à prix : Cinq francs.
ci . . . . . 5 francs.

Ces immeubles sont in-diviss entre les mineurs GIRAUD Léon et GIRAUD Alexis sous la tutelle de leur mère BLANC Léonie, veuve Giraud, ayant pour avoue Me Gaston BEINET ;

Et la demoiselle Valérie GIRAUD demeurant à Marseille, ayant pour avoué Me THÉLÈNE.

Voir pour senseignements le ca-

Se trouve à Sisteron chez M. H. REBATTU, merc. parf. rue, Porte de Provence

© VILLE DE SISTERON

hier des charges déposé au greffe du tribunal.

Sisteron le 3 Mars 1900.

L'Avoué poursuivant la venté ;
Gaston BEINET.

Etude de Me Ch. BONTOUX
Avoué, Licencié en Droit
(SISTERON, Basses- Alpes)

EXTRAIT

d'un jugement
De Séparation de Biens

Par jugement contradictoire du tribunal civil de première instance de Sisteron en date du SEPT mars mil neuf-cent, la dame Félicie BECARUD, veuve en premières noces du sieur Antoine JULLIEN, épouse, en secondes noces du sieur Lucien-Frédéric--Marcellin RICHAUD cordonnier, demeurant et domiciliée avec son mari, à Chateau-Arnoux, a été séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme :
Sisteron, le 8 mars 1900.
C. BONTOUX.

Etude de Me Ch. BONTOUX
Avoué, licencié en Droit
(SISTERON Bassse-Alpes)

EXTRAIT

d'un jugement
de Séparation de biens

Par jugement contradictoire du tribunal civil de première instance de Sisteron, en date du SEPT Mars mil neuf cent, la dame Augusta LATIL cultivatrice, épouse du sieur Paulin-Toussaint LATIL, cultivateur avec lequel elle demeure et est domiciliée à Sisteron, a été séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme,
Sisteron, le 8 mars 1900.
C. BONTOUX.

Etude de Me Gaston BEINET
AVOCAT-AVOUÉ
SISTERON (BASSES-ALPES)

VENTE

Sur baisse de mise à prix
d'Immeubles sis à Bayons

Il sera procédé le VINGT-SEPT mars mil neuf-cent à DEUX HEURES du soir, à l'audience des criées du tribunal de Sisteron, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci- après désignés, dépendant de la succession du sieur Jean Emile--Thomas MAYOL, en son vivant, propriétaire à Bayons, les dits immeubles situés sur le territoire de la commune de Bayons, canton de Turriers.

PREMIER LOT

Labour et vague au lieu dit les Plates, porté au cadastre sous les numéros 601, 602, de la section E. d'une contenance cadastrale de 54 a. 10 centiares ; confrontant : du levant et midi, Porte, du couchant Noble et Dechaux, et du nord, Allègre François et André Benoni.

Mise à prix : Vingt-cinq francs.
ci . . . . . 25 francs

DEUXIEME LOT

Terre labourable au quartier de la Barre, portée au cadastre sous le numéro 623 de la section E. d'une contenance de 46 ares, confrontant : du levant Porte, du midi Sarlin, du couchant Chemin, du nord Noble.

Mise à prix : Cinquante francs:
ci . . . . . 50 francs.

La vente aura lieu en exécution d'un jugement du Tribunal de Sisteron, aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal.

Sisteron, le 10 Mars 1900.
Gaston BEINET.

Dûment enregistré.

Société Anonyme
DES

Plâtrières de Digne

EN FORMATION

Capital Social : **300.000 fr.**
divisés en **300** actions de **100** fr. chacune
Entièrement libérées

Statuts déposés chez Me JOURDAN, notaire
à MARSEILLE
Siège Social provre : MARSEILLE, 21, rue de Rome

EMISSION PUBLIQUE

de **2.200 actions** de **100 fr.** chacune
Entièrement libérées

Les actions sont émises entièrement libérées de 100 francs chacune.

ELLES DONNENT DROIT :

1° *A un intérêt statutaire de 5 0/0*
2° *A une seconde répartition de 75 0/0 des bénéfices nets ;*
3° *A une part proportionnelle dans la propriété de l'actif social.*

Les formalités seront remplies pour l'admission à la côtte officielle.

La société a pour objet, l'exploitation par augmentation de force des *Platrières de Digne* exploitées depuis près de 70 ans par M. Renoux. La fabrication au moyen de procédés nouveaux des plâtres blancs si connus, et qui sont supérieurs aux célèbres plâtres de Paris.

Les bénéfices prévus seront dans deux ou trois années de l'exploitation par la société en ormation de 200 à 250.000 francs.

ON SOUSCRIT

à Marseille : A la Banque Méridionale d'Emission
21, Rue de Rome, 21
et chez tous les banquiers, agents de change et changeurs
A DIGNE, chez MM. CHAIX et SEGOND, banquiers.
A FORCALQUIER chez M. C. ARNAUD, banq.
A CASTELLANE chez M. SAURIN, banquier.
A ORAISON, chez M. H. CARTIER. banqiuer
A SISTERON, chez tous les banquiers
A GAP, chez MM. AUBERT frères, banquiers.
A BRIANCON au CRÉDIT BRIANCONNAIS, et chez tous les banquiers des Alpes hautes et basses.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 7 Mars 1900

Après un début satisfaisant, les tendances se sont améliorées et le marché clôture en assez bonnes dispositions. le 3 o|o est mieux tenu à 102. 12, le 3 1|2 fait 103. 02.

Les Sociétés de Crédit sont calmes. Le Crédit Lyonnais, ne varie guère, le Comptoir National d'escompte est soutenu à 662. et la Société Générale à 616. On annonce que le dividende de la Société Générale pour l'exercice 1899 sera de 13. 50 au lieu de 12. 50 Le Crédit Foncier, avec un marché très actif dont bénéficient ses diverses Obligations, est fermes. à 723.

En banque les Lots Turcs sont bien tenus 128. 50, la Joltaia-Rieka, finit 129 frs. demandée Les actions Carrières du Pas-de-Calais sont à 113.

Les valeurs industrielles sont bien tenues les et Laminoirs de l'Aube poursuivent à 106 francs. les actions de la Société Franco-Russe de Commerce et D,Industire progressent à 156. 50, les obligations des Tranways Electrique de Valence (Espagne sont recherchées à 475 frs. à ce cours c'est un placement qui ressort à 5. 28 o|o environ.

La Société des Eaux Minérales de Thonnon-Les-Bains se négocieront prochainement sur le marché de Paris et de Lyon. Etant donnés la nature et le rendement de ces titres, il est facile de prévoir que leur introductions provoquera une prime de 5 à 10 francs.

Les charbonnages de Mikhilovka, situés dans la région du donnetz, comptent parmi les plus importants de Russie. Leur domaine de 2. 500 hectares vaut 2.500 fr. l'hectare soit 10 millions alors que le capital social a été fixé à 7 millions. Il y a donc là un bénéfice inicial de 3 millions, représentant près de 43 frs. par action.

Chemins de fer français stationnaires.

DERNIERS COURS	
3 o|o	102 68
3 1|2 o|o	103. 15
Crédit Foncier	740
Comptoir National d'Escompte	665
Crédit Lyonnais	1144
Société Générale	617
Banque Fancaise d'Emission	120

VIN DE MENAGE

géranti à l'analyse à 8 fr. l'hectolitre, ogé et rendu franco gare du destinaire, 50 litres essai 4 f. 50. Expédition contre mandat-poste à **Bredat Henry** à Montereau (Seine-et-Marne).

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

Le Gérant : AUGUSTE TURIN

60 années de succès
Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894
Grand Prix exposition universelle Bordeaux 1895

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Exposition nationale ROUEN 1896
Exposit. universelle BRUXELLES 1897

ALCOOL de MENTHE **DE RICQLÈS**

Le seul Alcool de Menthe Véritable
DISSIPE *les* maux *de* cœur, *de* tête, *d'*estomac, *les* indigestions, *les* étourdissements
Souverain *contre la* Grippe et *les* refroidissement.
Seprend à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée très chaude dans une de tasse de tisane ou de lait chaud.
EXCELLENT *aussi pour les* dents, *la* bouche *et dans les soins de la* Toilette
SE MÉFIER des IMITATIONS
EXIGER LE NOM DE RICQLÈS

GRANDS MAGASINS DU
Printemps
NOUVEAUTES
Envoi Gratis et Franco
du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'ÉTÉ, sur demande affranchie adressée à
MM. JULES JALUZOT & Cie
PARIS
Sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.
Expéditions *franco* à partir de 25 fr.

ANÉMIE — **EN 20 JOURS** GUERISON RADICALE par l'**ELIXIR de St VINCENT de PAUL**
Renseignements chez les **SŒURS de la CHARITÉ**, 105, Rue Saint-Dominique, Paris.
GUINET, Pharm., 1, Passage Saulnier, Paris et toutes Pharm. — *Broch. franco.*

PAPETERIE - RELIURE

HENRI BECKMANN, RELIEUR
N° 23, RUE DROITE, N° 23, SISTERON (BASSES-ALPES)

M. HENRI BECKMANN à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, que son atelier de Reliure est transféré dans la rue Droite, Maison BEC Hippolyte, ferblantier, N° 23, et qu'il a joint à son atelier les articles de **papeterie**, les **fournitures de Bureau et Scolaires**.

M. Henri Beckmann, espère tant par les soins apportés à son travail que par la modicité de ses prix conserver ses clients et faire mieux encore pour s'attirer la confiance du public. 1-12

× EX-SOMNAMBULE ×

Vu les nombreux **LOTS** que la chance a désignés aux personnes qui ont suivi ses conseils elle donne **gratuiment**, ses expérimentées indications à la personne digne d'intérêt qui s'engagera à la récompenser après avoir gagné. Ecrire et joindre timbre pour réponse.

à Mme FÉE MRSEILLE (B-du-Rhône)

Le Journal de la **SURDITÉ**

Donne les derniers renseignements sur tous les traitements existants pour la guerison des *Maux d'oreilles de la gorge et du Nez.* Il suffit pour le recevoir *Gratuitement*, d'écrire *112, boulevard Rochechouart, PARIS.*

Belle Laine
longue
pour matelas
A la maison RAVOUX,
place de la Mairie.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet: 40 Centimes.

GUERISON DE LA SURDITÉ
INSTANTANÉMENT, brevetés, de NICKLES, guérissent ou soulagent la Surdité, quelle qu'en soit la cause. — *Plusieurs les plus remarquables ont été faites.* — Envoyer 25 centimes pour recevoir *franco* un livre de 80 pages illustré, contenant les descriptions intéressantes des cas qui ont été guéris par ces appareils, et aussi des lettres de recommandations de Docteurs, d'Ingénieurs et autres hommes éminents qui ont été guéris par eux et les recommandent hautement. Nombreux journaux cités. — Adresser J. H. NICHOLSON, 4, rue Drouot, PARIS

GROS LOTS { **500.000 FRANCS**
100.000 FRANCS — 100.000 FRANCS

16 NUMÉROS pour 5 francs — 12 Numéros pour 3 francs

Pour **5** francs on reçoit **16** Nos part. 1e Tirage **Panama à Lots**, *17 avril prochain* et part. OBLIGATIONS 1|4 VILLE de PARIS, Ass. part. Titres garantis (4 590.000 f. de lots l'an).

Pour **3** francs on reçoit **8** Nos part. 1e Tirage **Bons du Congo**, *20 avril prochain* et 4 part. des OBLIGATIONS 5e FONCIÈRE 85. Ass. part. **Titres gratuits**. (1.900.000 fr, de lots, l'an.) PRIME pour tous. Liste après tirage. Ecrire de suite : Banque BRESSOUX et Cie, *58, Rue Maubeuge*, PARIS.

© VILLE DE SISTERON

MAISON DE CONFIANCE - FONDÉE EN 1848

L. PEYROTHE

Rue Mercerie, SISTERON, (Basses-Alpes.)

BIJOUTERIE, HORLOGERIE
ORFÉVRERIE, OPTIQUE
GRAND ASSORTIMENT DE BIJOUTERIE
OR, ARGENT, DOUBLÉ ET NICKEL
Orfévrerie, Argent et Ruotz 1e titre
DIAMANTS ET PIERRES FINES
Spécialité pour Corbeille de Mariage

BIJOUX DES ALPES
Horlogerie Garantie de Paris, Besançon
ET GENÈVE
INSTRUMENTS DE PHYSIQUE ET DE MATHÉMATIQUES
LUNETTERIE FINE DE MOREZ
Longues vues et Jumelles choix supérieur
RÉPARATIONS TRÈS SOIGNEES ET GARANTIES

Achat au plus haut Cours des matières Or et Argent

La Grande Savonnerie C. FERRIER et Cie
Marseille

SAVON PUR
72 o|o d'huile
"EXTRA" GARANTI

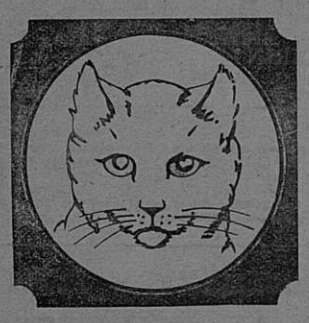

SAVON PUR
72 o|o d'huile
"EXTRA" GARANTI

LE CHAT

Le SAVON EXTRA MARQUE "**Le Chat**" est un Savon pur fabriqué avec des matières premières de qualité supérieure, il procure une économie de 30o|o sur le poids du savon employé

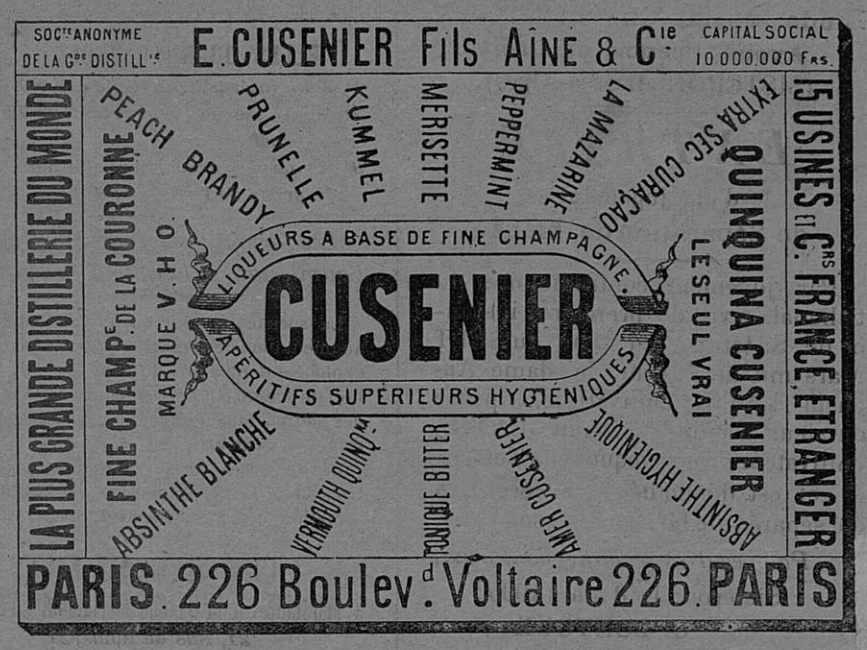

PAPETERIE DE LUXE ET ORDINAIRE

CAHIERS
de
DESSIN
Papier Ingre

ENCRES CARDOT
NOIRE ET DE COULEUR

REGISTRES
COPIES DE LETTRES

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE
SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse
IMPRIMÉS POUR MAIRIES
Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les
Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

CARNETS
A SOUCHE

Timbres en Cahoutchouc

CIRE A CACHETER

Carnets d'Échéances

CARNETS
DE POCHE

CORSETS BALEININE S. G. D, G.
Le seul vendu **garanti incassable**, le seul *amincissant la taille* sans géner la respiration.
Maison de vente : Mademoiselle **Emma BRUN**, 22, Rue Droite, SISTERON.
Dépôt des Buscs Ressort-Fermes jupes et Baleinines incassables.

MACHINES A COUDRE COUSANT SANS EMBU **PERFECTION** pour **FAMILLES** et **ATELIERS**
DAVIS
AGENCE GÉNÉRALE : MAISON ELIAS HOWE, fondée en 1863, 48, Boul^d Sébastopol, 48. Paris. — L. ANDRÉ & Cie.

L'EAU SOUVERAINE
du Docteur BARRIER Faculté de Paris
Spécialiste des maladies de la peau
PRIX : FR. 3.50
GUÉRIT rapidement les PLAIES
MAUX DE JAMBES
VARICES
ULCÈRES
VARIQUEUX
DARTRES ÉCZÉMAS
Consultations gratuites du Dr BARRIER
Pl^ce de l'Éléphant, 6, rue Saint-Côme. Lyon

Dépôt à Sisteron : Pharmacie FERRAND

Avis à nos Abonnés

Dans tous les pays du monde, l'Industrie est en pleine activité. Elle appelle les capitaux et leur offre des avantages que ne présentent plus les placements en Fonds d'Etats et valeurs similaires dont les portefeuilles français regorgent.

Le **JOURNAL DE LA FINANCE** *Industrielle et Commerciale* à Paris, s'est donné pour mission de réagir contre l'exportation des capitaux français et de leur assurer le concours de l'épargne en vulgarisant les bonnes valeurs et les bons placements qu'il est possible de trouver en France, au lieu de courir les risques multiples des entreprises étrangères.

Certains de rendre à nos abonnés un réel service en leur facilitant la lecture du **JOURNAL DE LA FINANCE**, nous avons obtenu, et nous leur offrons à titre de prime, un abonnement d'un an à ce journal, au prix de **deux francs** au lieu de **quatre francs.**

Tous nos abonnés ont intérêt à profiter de cette prime au moyen de laquelle ils auront des renseignements financiers de premier ordre pouvant les guider sûrement dans le placement de leurs épargnes.

Le Gérant, **Vu pour la légalisation de la signature ci-contre** **Le Maire,**

© VILLE DE SISTERON